

CAMPUS CONDORCET Paris-Aubervilliers

Cité des humanités et des sciences sociales

EP CAMPUS CONDORCET extrait du registre des délibérations

Délibérations du Conseil d'administration n°7 du 12 mars 2019

Réuni au siège de l'EPCC 20, av. George Sand à Saint-Denis à 9h40

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 29

Délibération n°2019-4 affectant le résultat comptable de l'exercice 2018.

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

L'agent comptable entendu ;

Sur proposition du président ;

Le résultat comptable de l'exercice budgétaire 2018 (déficit de 23 242 €) est affecté aux réserves de l'Etablissement.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 29

Affichage le 13/03/2019

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 13/03/2019

Transmission au contrôle de légalité le 16/03/2019

Délibération certifiée exécutoire le 07/04/2019

Le Président du conseil d'administration


JEAN-MARC BONNISSEAU